

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRÉTARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2024-0003/MESRI/SG/DG-FONER

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET D'ETUDES

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent pour les étudiants en licence première année du cycle de DUT, licence ou équivalents ;
3. disposer des relevés de notes de l'année académique écoulée pour les étudiants en cours de cycle ;
4. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
5. être âgé de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année civile en cours en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3, 32 ans en Master 1, 33 ans au Master 2 et 35 ans au doctorat ;
6. être non boursier et n'être pas bénéficiaire de l'aide ou de toutes autres subventions ;
7. ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
8. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
9. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
10. s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF de l'original de l'extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes au baccalauréat, les relevés de notes ou diplôme de licence ou master 2 ;
5. un rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
6. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2022-2023** ;
8. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2021-2022** ;
9. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de **l'année académique 2020-2021** ;
10. une version scannée en PDF de la fiche du contrat de prêt d'études dûment remplie ;
11. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- Les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- Les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **Ouahigouya** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- Les étudiants des **Universités de FADA N'Gourma, de DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2022, nés en 1994 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme www.foner1.net ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion .

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME